Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 20 (1974)

Heft: 11

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

revue de presse

canton d'argovie

Important legs

L'ancien président de la commune de Suhr (ag), M. Saeuberti, qui est décédé cet été, a laissé, par voie testamentaire, un legs de 200.000 francs destiné à la construction d'un asile pour les personnes âgées de la commune. A côté d'autres dons, M. Saeuberti a encore laissé la somme de 10.000 francs pour la construction d'installations communautaires à Suhr (ats).

canton de neuchâtel

La pouponnière des Brenets a fêté ses cinquante ans

(ATS) — La Pouponnière Neuchâteloise, œuvre semi-officielle éminemment utile, qui est installée aux Brenets et qui reçoit non seulement des enfants, mais forme des nurses diplômées, a célébré ses cinquante ans d'existence en présence de M. Jacques Béguin, Conseiller d'Etat, chef du Département de l'Intérieur.

Décès du professeur neuchâtelois Charly Guyot

M. Charly Guyot, professeur honoraire à l'Université de Neuchâtel et écrivain de renom, vient de décéder dans le chef-lieu, à l'âge de 77 ans, des suites d'une longue maladie. Il fut le recteur de l'Université de 1955 à 1957. Ancien membre de la fondation Pro Helvetia, président de la société de musique de Neuchâtel, membre de l'institut neuchâtelois, le défunt avait été fait Chevalier de la Légion d'Honneur par le gouvernement français, pour ses nombreuses activités culturelles (ats).

« La famille Du Pasquier »

Les éditions de la « Baconnière » à Boudry (NE) viennent de publier un ouvrage important consacré à la famille Du Pasquier ; il est dû à la plume d'un de ses membres J T.hierry Du Pasquier, résidant en France, mais qui, au cours de fréquents séjours à Concise (VD) — un des fiefs du clan — eut la possibilité de compulser tous les documents utiles dans les archives locales et celles de Neuchâtel et d'étayer le résultat de ses recherches par l'expérience des spécialistes de la région.

Ce gros volume de 258 pages, formé par commodité de la réunion de 2 tomes successsifs trace, dans le premier, l'historique de la famille de la première à la quinzième génération, du départ modeste de Fleurier (NE) à la fin du XIV^{e} siècle jusqu'à la prolifération de la fin du XIX^{e} ; dans le second, la situation actuelle de la famille : alliances et descendances.

Il est certain que cet ouvrage, pour exhaustif et solidement établi qu'il soit, intéresse au premier chef tous les membres d'une famille aussi nombreuse que dispersée ; mais il dépasse ce cadre limité pour autant que plusieurs Du Pasquier par leur profession, leur vie publique ont appartenu à l'histoire locale : magistrats, militaires, industriels surtout. Il est à peine besoin de rappeler l'importance de la fabrique d'Indiennes de Cortaillod (NE) à laquelle ils donnèrent une si grande renommée.

Il est à souhaiter, pour la connaissance de l'histoire du petit pays de Neuchâtel, comté, principauté, canton suisse, que d'autres familles notoires, ayant également participé à la vie publique, fassent des recherches aussi sérieuses et prennent l'initiative de les publier.

canton du tessin

Une expédition tessinoise au Groënland

Une expédition composée de 10 alpinistes tessinois, membres de la section « Leventine » du club alpin suisse, et du médecin bernois Utrich Saxer, a quitté Bellinzone pour le Groenland.

Elle parviendra à Angmassalik, d'où elle partira en canot-moteur pour traverser un fjord de quelque 100 km et atteindra le camp de base dans la partie sud-orientale du Groenland. C'est dans cette zone, déjà partiellement explorée en 1912 par le météorologue suisse de Quervail, que l'expédition tessinoise évoluera, escaladant plusieurs sommets vierges, et étudiant le climat, les glaces et le comportement humain.

Le coût de cette expédition est de 100.000 francs. Une bonne moitié de cette somme a été versée aux participants par des maisons commerciales et des particuliers du Tessin. Le retour de l'expédition est prévu pour le 1 août prochain (ats).

canton du valais

arrestation dans l'affaire du « régent »

Le « Régent-Palace », l'imposant immeuble de vacances prévu à Crans-Montana, va une fois de plus défrayer la chronique en Valais. En effet, le promoteur principal M. Joseph P., de Crans, qui récemment encore était président du Conseil d'Administration, a été arrêté. Il se trouve actuellement en prison préventive pour avoir été l'auteur de faux. L'enquête se poursuit.
On sait que les travaux ont été stoppés sur le chantier du « Régent » lequel est devisé à plus de 65 millions de francs, à la suite surtout de l'impasse créée par les arrêtés fédéraux touchant l'interdiction de vendre des immeubles à des étrangers. Bon nombre des 350 appartements de vacances et studios prévus initialement dans ce palace devaient être vendus à des étrangers (ats).

présence invraisemblable d'un cerf à 3.700 m

Jamais de mémoire de chasseur on ne vit dans les Alpes des cerfs en haute altitude. Cependant, des alpinistes ont découvert cet été le squelette d'un superbe cerf à plus de 3.700 m sur un glacier. Les spécialistes de la chasse estiment ce cas quasi invraisemblable. Il s'agirait même là d'un record à l'échelon européen. Si le chamois monte très haut dans les Alpes, ce n'est pas le cas du cerf, qui se tient en général à la limite des forêts et descend même souvent dans la zone des villages et des cultures (ats).

Un musée militaire créé en Valais

En cette fin de semaine, on a inauguré à Saint-Maurice dans les salles de l'antique château qui marque l'entrée du canton un musée militaire. Le bâtiment vieux de plusieurs siècles a été entièrement restauré grâce à l'appui de l'Etat du Valais et de la Confédération. Les diverses salles ont été aménagées en lieux d'expositions de costumes, d'armes, etc., ayant appartenu aux milices valaisannes.
D'autres salles ont été transformées également dans le but de servir de lieux de réceptions pour l'Etat du Valais. Les travaux ont duré plusieurs années. C'est le premier musée valaisan appartenant à l'Etat qui soit ouvert hors de Sion.

Une étonnante première « alpine »

Trois jeunes habitants de la région de Martigny soit Joseph, Simone, Jean-Michel Aubry et Stéphane Besse viennent de réaliser une étonnante première dans la région d'Ovronnaz. Les trois jeunes gens ont réussi à atteindre à moto la cabane Rambert au pied du Grand-Muveran. Les trois motocyclistes pilotant chacun son véhicule ont dû pour réaliser leur exploit affronter précipices, p i e r r i e r s, bancs de rochers, voire même traverser à un moment donné un névé de près d'un kilomètre.
Lorsqu'il vit surgir les trois motocyclistes à plus de 2.300 m d'altitude dans un décor réservé d'ordinaire aux alpinistes et aux touristes de montagne, le gardien de la cabane Rambert n'en croyait pas ses yeux.
Ce n'est pas la première cabane du club alpin que les trois « montagnards de la moto » ont réussi à atteindre.
Le trio a même dû utiliser des cordes pour braver certains passages tout particulièrement dangereux afin d'éviter le pire (ats).

Intéressante invention en Valais

Une conférence de presse a été donnée récemment à Sierre à l'occasion de la sortie d'usine d'un prototype de borne escamotable permettant aux automobilistes de réserver leur place de parc sur terrain privé. Cette borne en métal, haute d'un mètre, se présente sous une forme tubulaire. Elle disparaît dans le sol pour livrer le passage au véhicule qui arrive et en ressort pour protéger la place en l'absence du conducteur. Cette borne peut être actionnée manuellement et être bloquée au moyen d'une clé. Il peut également être télécommandé directement depuis le volant à l'arrivée de la voiture.

L'invention est due à M. François Bonvin, de Sierre, qui était las de voir des automobilistes occuper sans cesse la place de parc privé dont il dispose devant chez lui.

Plusieurs pays étrangers se sont déjà intéressés à cette ingénieuse invention (ats).

LIBERTÉ ET PATRIE canton de vaud

Deux jeunes vaudois en voyage en France méditent dans un poste de police de Lyon sur les inconvénients du « train-stop »

Constatant que leur voyage en auto stop, ne leur permettait pas d'aller assez vite ils ont décidé e n s u i t e d'expérimenter leur procédé sur le train Bourg-en-Bresse-Lyon. Se plaçant au milieu de la voie, en faisant de grands signes ils ont obligé le convoi à stopper en rase campagne et ont grimpé prestement dans un wagon. A leur arrivée en gare de Lyon Perrache, ils ont poursuivi leur voyage : jusqu'au commissariat de permanence à bord d'un fourgon de la police (ats/afp).

Rectificatif - Fête des Vignerons 1977

Contrairement aux nouvelles parues dans la presse, la mise en scène de la Fête des Vignerons 1977 à Vevey ne sera pas assurée par Marcel Maréchal.

Un grand spectacle à Payerne en 1976

Payerne honorera, fin septembre 1976, le souvenir de la reine Berthe (à qui l'on attribue la fondation de l'église abbatiale) en créant un grand spectacle théâtral. Une soixantaine d'acteurs et de figurants présenteront une œuvre inédite du pasteur Robert Baritier, de Lausanne, intitulée « la reine Berthe ou mille ans sont comme un jour », dans une mise en scène de Gil Pidoux.

L'abbé Pierre Kaelin, de Fribourg, a été chargé de composer la musique de chœur accompagnant le texte, musique qu'interpréteront quelque 80 choristes, un chœur d'enfants et un groupe d'instrumentistes. La mise en œuvre de ce spectacle qui aura pour cadre l'abbatiale elle-même, débutera ces tous prochains mois (ats).

Deux jeunes auteurs romands reçoivent le « prix Georges Nicole »

A Cret-Berard, sur Puidoux, deux jeunes auteurs romands ont reçu des mains de l'éditeur et écrivain Bertil Galland le « prix Georges Nicole » qui récompense des talents nouveaux. Les deux lauréats sont Marie-José Piguet, dont le roman « Reviens ma douce » a été présenté par Anne-Lyse Grobety, et Dominique Burnat, qui a écrit un recueil de nouvelles intitulé « Le mouroir », que Jacques Chessex a présenté.

Marie-José Piguet est une jurassienne habitant l'Angleterre. Quant à Dominique Burnat, c'est un jeune Vaudois d'Orbe. Le poète Alexandre Voisard a lu deux pages des œuvres primées.

Les vingt ans de la confrérie du Guillon

Fondée le 9 juillet 1954 au château de Glerolles, près de Saint-Saphorin, pour célébrer et promouvoir les vins vaudois alors que le marasme régnait sur le marché des vins, sur celui des blancs vaudois en particulier, la confrérie du Guillon fête ses vingt ans cette année-ci. Elle compte plus de 3.000 membres et son gouverneur est M. Robert Anken, chef du service de l'enseignement supérieur.

Diverses manifestations commémorent la majorité d'une confrérie déjà bien connue, même au-delà de nos frontières. Lors du ressat des rubans d'or, au château de Chillon, compagnons d'honneur et invités furent reçus par la confrérie. Le lendemain, le château accueillait les ambassades de 25 à 30 confréries vineuses, bachiques et gastronomiques suisses et étrangères pour l'un des traditionnels ressats de la chasse, qui, à cette occasion, revêtit un éclat exceptionnel.

Chaque délégation, en tenue d'apparat, comptait au moins deux représentants (il y avait aussi des représentantes), en sorte que l'ensemble composait un tableau magnifique, riche en couleurs, ponctué de fenêtre en fenêtre et de colonne en colonne, dans la vaste salle de justice, d'immenses gerbes florales.

C'est là que fut servi un somptueux dîner, après l'octroi de la combourgeoisie d'honneur à la confrérie des vignerons plus que quadricentenaire, et l'intronisation des dignitaires des confréries étrangères et suisses ayant passé avec succès leur examen initiatique.

Bien entendu, on fit honneur à d'excellents crus vaudois, tandis que chantres des vins et clavendiers présentaient ces crus et les mets. La soirée fut agrémentée de productions des gais compagnons et du bien-allé.

Reconstitution de la bataille de Grandson

Près de Concise s'est déroulée une reconstitution de la bataille de Grandson. C'était la première des manifestations du 500e anniversaire du combat du 2 mars 1476 au cours duquel 12.000 bourguignons et savoyards (vaudois compris) furent battus par 10.000 suisses (notamment bernois). Profitant d'un ordre mal compris dans les rangs bourguignons, les Suisses désorganisèrent leurs adversaires et les poursuivirent jusqu'au camp dressé près de Grandson par Charles le Téméraire, en un lieu qui se nomme aujourd'hui encore le « Signal du Duc ». La bataille fit entre 300 et 400 morts.

C'est à l'emplacement précis de la bataille, au lieu-dit « Champ Cherdon », près du village de Concise, qu'a eu lieu la reconstitution, organisée par l'historien Eugène Heer, conservateur du musée du château de Grandson, avec la collaboration de l'armée, de l'association suisse d'histoire et de sciences militaires et des autorités régionales.

400 soldats en uniforme moderne (tenue d'assaut et casque, mais sans arme) ont représenté l'armée confédérée. Disposés en un carré de cinquante mètres de côté, les quatre premiers rangs étant équipés de piques de l'époque prêtées par des musées, Ils figuraient ainsi une troupe de 10.000 hommes. Face à un adversaire bourguignon simplement démarqué dans le terrain par de petits drapeaux, les figurants ont fait des démonstrations de rassemblement en « hérisson » et d'assauts avec piques baissées ou relevées à mi-hauteur. Un commentaire a été présenté par le colonel Ris, commandant de l'Ecole de recrues d'Yverdon (ats).

canton de zurich

La première banque suisse des yeux à Zurich

Sur les cinq cliniques universitaires de Suisse, celle de Zurich est la première à avoir installé une banque des yeux. On l'utilise pour des transplantations lorsque des patients sont atteints des affections de la cornée, à la suite de maladies ou d'accidents.

La création de cette banque des yeux a été rendue possible grâce à une fondation créée par Martha Bruppacher à la mémoire de son défunt mari, Albert Bruppacher. L'inauguration de la Fondation a déjà eu lieu le 11 novembre 1973 dans un cadre solennel par un discours du professeur J. Barraquer, de Barcelonne. Entre temps, la banque des yeux s'est établie dans la clinique. Elle est organisée selon les découvertes les plus récentes dans ce domaine. Les premières opérations de la cornée ont pu être effectuées.

En plus des expériences cliniques sur différents liquides de conservation, la fondation permet également des recherches scientifiques dans le domaine de la biochimie et de la microscopie électronique de la cornée. (A.T.S.)

Un « bourreau » d'animaux condamné à Zurich

La cour suprême du canton de Zurich a condamné un ressortissant italien âgé de 51 ans à cinq jours d'emprisonnement et 300 F d'amende pour cruauté envers les animaux. La peine de privation de liberté a cependant été assortie du sursis, avec délai d'épreuve de deux ans.

En mai 1973, l'accusé avait piétiné à plusieurs reprises un jeune chaton âgé de moins d'un mois, dans le jardin d'un immeuble locatif. L'animal, blessé, avait dû recevoir les soins d'un vétérinaire. Son « bourreau » avait été surpris par une jeune écolière de 13 ans. (A.T.S.)

PUBLICITE

Au moment de préparer vos différentes campagnes de publicité, souvenez - vous, lecteurs et abonnés, que notre publication touche tous les milieux suisses de France. Elle correspond à une nécessité et porte toujours ses fruits. Nos tarifs sont à votre disposition. Il suffit de les demander à notre Rédaction, 17 bis, quai Voltaire - 75007 Paris.

LE MESSAGER SUISSE

organise pour son

XX^e ANNIVERSAIRE

un grand concours

Condition essentielle :

être abonné à tous les numéros

Prix de l'abonnement :

25 F par C.C.P. 12 273 27

ou par

chèque bancaire

adressé à la rédaction du Messager Suisse

17 bis, quai Voltaire, 75007 PARIS